

## LISTE DES ASSOCIATIONS Subventionnées en 2008

N° SIREN	N° Préfecture	NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention	Montant du Prêt	Montant de la Garantie	Avantages en nature
	786	Section Locale des Accidentés du Travail et des Handicapés FNATH	55.00	néant	néant	Salle pour AG
	36020064 (Préf. 92)	Cercle des Sports de France (Paris-Colmar)	155.00	néant	néant	stand, sono, personnel, douches
	?	Le Souvenir Français	55.00	néant	néant	Salle pour AG
	W551000362 (1722)	Comité d'Actions des Œuvres Sociales du personnel Ville et CCCO	59 678.00	néant	néant	locaux
	637	Les Jours Heureux	2 309.00	néant	1 223.28	prêt navette
	1707	Amicale du Centre de Secours	4 500.00	néant	néant	non
448294470		Comité Départemental U.L.M. de la Meuse (cdulm55)	55.00	néant	néant	non
	?	L.A.D.O.H. (Ligny Association pour le Développement de l'Orchestre d'Harmonie)	2 900.00	néant	néant	locaux
	2655	La Farandole	43 656.25	néant	néant	locaux
	768	Office du Tourisme	40 000.00	néant	néant	Matériel - Personnel (pose banderoles, transport matériels...)
	?	Fédération des Œuvres Laïques de la Meuse	150.00	néant	néant	non
	2372	Les Baroudeurs de LIGNY (V.T.T.)	4 500.00	néant	néant	Matériels (panneaux, peinture...) - Véhicules - Personnel - Fournitures vin d'honneur pour la Valéran
	W551000399 (1929)	Groupement Athlétique Meusien	4 360.00	néant	néant	Matériels - Personnel - Véhicules - Installations sportives - Vins d'honneur - Navette
448395848	O551000449	Légion Saint-George	3 000.00	néant	néant	Navette
	1632	Association Cyclotouriste Lineenne	150.00	néant	néant	Salle pour AG
	95	Union Sportive lineenne	9 960.00	néant	néant	Matériels - Personnel - Véhicules - Navette pour la Fête du Cheval
	1616	Judo Club	1 200.00	néant	néant	locaux
	1173	Tennis Club Lineen	1 200.00	néant	néant	locaux, terrains
448173047	10093	Centre de Plongée du Barrois	1 300.00	néant	néant	prêt navette
	1920	Tennis de Table Lineen	1 100.00	néant	néant	prêt navette
	1121	Abvoos Pétanque	300.00	néant	néant	boulodrome
	1257	Office Municipal des Sports	1 000.00	néant	néant	bureau
	?	Karate-Do Club Linéen	1 500.00	néant	néant	locaux
	1019	Billard Club	700.00	néant	néant	locaux
	O551002885	Ligny Aquatique Club	0.00	néant	néant	non
	O551002932	Association Football Tennis du Barrois	500.00	néant	néant	locaux
	O551003022	Ligny Fitness Forme	300.00	néant	néant	locaux, Véhicules
	1941	Association Mieux-Etre Yoga	300.00	néant	néant	locaux
	1608	Club Nautique Lineen	0.00	néant	néant	non
	1660	Office Municipal de la Culture et de l'Animation	0.00	néant	néant	bureau
	?	Temps Libre	1 350.00	néant	néant	Personnel - Matériels - Locaux
	2012	Bibliothèque Pour Tous	3 500.00	néant	néant	non
432914778		Les Alouettes du Barrois	2 500.00	néant	néant	locaux, Personnel - Matériels

N° SIREN	N° Préfecture	NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Subvention	Montant du Prêt	Montant de la Garantie	Avantages en nature
	1842	Ter'Email 55	500.00	néant	néant	locaux, Personnel pour réparation four
	902	Association Culturelle Lineenne	2 000.00	néant	néant	locaux
	?	Amis de l'Orgue	0.00	néant	néant	néant
	?	Vie Libre - Section Locale	700.00	néant	néant	locaux
	W551000307 (1332)	Club « La Chênaie »	800.00	néant	néant	Personnel - Matériels - Locaux
	2074	Ecole de Danse Lineenne « Ballerina »	1 910.00	néant	néant	locaux, Personnel - Matériels
	2551	Comité de Jumelage	900.00	néant	néant	prêt navette
	?	Art K'en Ciel	800.00	néant	néant	locaux
	833	La Fraternelle - Vieux Travailleurs	600.00	néant	néant	Personnel - Matériels - Locaux
	2235	Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Fédération Meusienne A. Maginot)	100.00	néant	néant	Salle réunions
		Epsilon	0.00	néant	néant	Personnel - Matériels (pour concert St-Patrick)
	1057	Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord Amicale de Ligny (UNCAFN)	néant	néant	néant	Salle réunions
	1860	Les Baroudeurs du Barrois (4 X 4)	néant	néant	néant	terrain - Personnel - Matériels
	?	Art D'Ici	0.00	néant	néant	locaux
	32	Association Amitie Franco-Portugaises Meusiennes	néant	néant	néant	néant
	W551000213	Evidence	néant	néant	néant	locaux
	O551002904	Sainte Anim'Art	0.00	néant	néant	néant
	1061	Association des Donneurs de Sang Bénévoles	néant	néant	néant	salle
	W551000297	Association Les Petits Ecoliers de Bernard Thevenin	300.00	néant	néant	néant
	?	Association Linéenne pour la peche et la protection du milieu aquatique	néant	néant	néant	alvins, Locaux (pour stockage des barques)
	2190	Tous Avec les Artisans et Commerçants du Centre Ormain (TAACCO)	3 700.00	néant	néant	Personnel - Matériels (pour les foires)
300197183		AFPPROM	2 954.46	néant	néant	néant
	2467	USEP	504.00	néant	néant	Personnel - Matériels
352129787		Refuge Cathy	0.00	néant	néant	néant
		UNSS collège R. Aubry	0.00	néant	néant	locaux

Références et extraits des textes officiels de référence en la matière :

"L'article 22 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit que les personnes morales de droit public tiennent à disposition du public par voie électronique la liste des subventions qu'elles ont versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique et qu'un bilan annuel est réalisé chaque année".

Article 22 : "Les personnes morales de droit public tiennent à disposition du public par voie électronique, dans des conditions fixées par décret, le montant des subventions qu'elles ont accordées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique. Un bilan annuel consolidé est disponible chaque année."

"Le décret n°2006-887 du 17 juillet 2006 précise que ce bilan annuel accessible au public est établi par le ministère chargé de la vie associative à partir des listes qui seront transmises par les personnes morales de droit public au Préfet.

Article 3 :

Le ministre chargé de la vie associative établit chaque année sur un site d'information accessible par le réseau internet un bilan national des subventions versées par les personnes morales de droit public.

Ce bilan est établi à partir des listes transmises dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 2, conformément à un modèle fixé par un arrêté du ministre chargé de la vie associative."

L'arrêté du 25 septembre 2006 fixe le modèle de liste.